

Procès-Verbal Réunion CSE d'Établissement IFAC
Du jeudi 11 mai 2023

Etaient Présent(e)s :

Présidence :

Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines
Caroline GRUET
Samira KHALLAF,

Élu(e)s titulaires :

Présents :

1	Sylvie	MARTELLI	CFDT-SNAPAC	Collège 3	Marseille
2	Edina	LOPES	Solidaire Sud	Collège 1	Bussy
3	Christine	LORET	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville
4	Emilie	CLOSIER	Solidaire Sud	Collège 2	Bussy
5	Sylvain	LANDAU	CFDT-SNAPAC	Collège 3	Sartrouville
6	Anthony	LESAGE	CGT-USPAOC	Collège 1	Sartrouville
7	Mohamed	FAKHRI	CFDT – SNAPAC	Collège 1	Sartrouville
8	Amandine	GUELFOUT	Solidaire Sud	Collège 2	Bussy
9	Yanisse	KLABI	CGT-USPAOC	Collège 1	Aulnay
10	Mounia	EL KADI	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Marseille
11	NGnouma	SAMASSA	CGT-USPAOC	Collège 2	Aulnay
12	Nassim	TABTI	CGT-USPAOC	Collège 2	Aulnay
13	Yacine	MILOUDI	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Nord
14	Sandrine	MEUNIER	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Sartrouville
15	Abdelmajid	BENAMAR	Solidaire Sud	Collège 1	Bussy
16	Louis	VINCENT	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville
17	Gladys	PRECHEUR	Solidaire Sud	Collège 2	Bussy
18	Nathalie	MADEIRA CAIADO	CGT-USPAOC	Collège 1	Sartrouville

Délégués syndicaux de UES

- Nathalie MADEIRA, CGT-USPAOC
- Mohamed FAKHRI, SNAPAC-CFDT

- Laurent BARTOS, SYNAFOR-CFDT

Délégués syndicaux IFAC

- ZETOUN Maurice, Solidaire SUD

Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :

Élu(e)s titulaires :

Absent.es :

1	Amira	CHACHA	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville
2	Valentin	DUGELAY	ICLD	Collège 2	Marseille
3	Mickaël	FLAMENT	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville
4	Loïc	KHADRE-ELBAS	Solidaire Sud	Collège 1	Pays d'Oc
5	Aissé	KONTE	CGT USPAOC	Collège 1	Aulnay
7	Yves	BURIDANT	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Nord

Délégués syndicaux de Ifac

- Thierry YORO, Solidaire SUD

ORDRE DU JOUR - RÉUNION CSE ÉTABLISSEMENT IFAC
Le jeudi 11 mai 2023

POINT 1 – Validation :

- a) Validation PV 20 mars 2023
- b) Validation PV 13 avril 2023

POINT 2 - Fonctionnement du CSE e ifac :

- a) Mouvements des IRP et RP
- b) Projet de rupture conventionnelle d'un salarié protégé membre du CSE
- c) Mise à jour des adresses électroniques des IRP
- d) Créations des adresses électroniques des représentants des proximités
- e) Affichage obligatoire (Référénts harcèlements IRP et employeur, référénts sécurité, liste et contacts des IRP, DS...)
- f) Présentation des honoraires des d'expert-comptable (CSE, e, ifac et CSE central 2020/21/22)
- g) Point sur logiciel de gestion des heures de délégations des IRP
- h) Projet du registre CSE e ifac dématérialiser avec les règles applicables aux entreprises de moins de 50 salariés
- i) L'outil mailing (Vote du CSE e ifac, pour déléguer la protection des données (DPO) à un prestataire extérieur de l'entreprise)

POINT 3 - Rapports des commissions :

- a) Retour du groupe de travail **SSCT**
- b) Commission SSCT
- c) Questionnaire Prévoyance HUMANIS
- d) ASC : (Inventaire des chèques vacances et chèques cadeaux)

POINT 4 – Consultations et informations du CSE, e, ifac

- a) Suivi des dossiers inaptitudes avec reclassement
- b) Informations sur des suivi dossiers inaptitudes

POINT 5– Informations CSE e :

- a) Les marchés entrants/sortants
- b) Mise à pied conservatoire ou Mise à pied disciplinaire
- c) Attestation pôle emploi de fin de contrat (CDD, CDDU, et délai de prévenance)
- d) Point sur les conventions applicables à l'ifac

POINT 6 –Registre du CSE

FAQ du 20 mars 2023 : Retour employeur ?

- *Pause méridienne : Comment renforcer les équipes en sous effectifs et améliorer les conditions du travail ? (Mail adressé le 19/03/2023)*

- *Meuble de rangement sécurisé pour les salariés : Quelles sont les obligations de l'employeur en matière de vestiaire ou équivalent ?*

POINT 7 – Echanges informels :

OUVERTURE DE LA RÉUNION CSE ÉTABLISSEMENT IFAC
Le jeudi 11 mai 2023 à 10h, en visioconférence

POINT 1 – Validation :

a) Validation PV 20 mars 2023

⇒ **Le PV du 20 mars 2023 est validé à l'unanimité**
(17/18 avis favorable ; 1/18 abstention)

b) Validation PV 13 avril 2023

⇒ **Le PV du 13 avril 2023 est validé à l'unanimité**
(18/18 avis favorable)

POINT 2 - Fonctionnement du CSE e ifac :

a) Mouvements des IRP et RP

Malika Ghazal – Suppléante CSE Ifac et Relai de proximité est actuellement en congé sans solde.

b) Projet de rupture conventionnelle d'un salarié protégé membre du CSE

Didier SINTES le Président informe l'instance qu'un projet de rupture conventionnelle pour convenance personnelle, est en cours avec un membre élu suppléant au CSE ifac – 3^{ème} collègue.

Un accord de principe a été donné, le CSE sera très prochainement consulté.

Anthony Lesage s'étonne de cette annonce, les ruptures conventionnelles ne rentrant pas dans la politique Ifac sauf dérogation du Directeur Général. Il se demande si les membres élus aux Cse ont ce privilège, d'autres salariés ont fait une demande de RC et n'ont pas été entendus.

c) Mise à jour des adresses électroniques des IRP

Andelmajid BENAMAR demande à l'employeur de mettre à jour les adresses IRP, et de supprimer celles qui ne sont plus valides sur Outlook.

d) Créations des adresses électroniques des représentants des proximités

Caroline GRUET a une réunion de travail avec Laurent DEVILLERS pour faire le point sur toutes les nouvelles adresses.

e) **Affichage obligatoire (Référénts harcèlements IRP et employeur, référénts sécurité, liste et contactes des IRP, DS...)**

Abdelmajid BENAMAR informe le Président pour donner suite à la dernière réunion CSE, qu'il a demandé à son responsable d'établissement de lui adresser le kit affichage obligatoire mis à jour.

La réponse qui lui a été faite est qu'il existe bien un kit d'affichage de communication mais pas de kit d'affichage obligatoire.

Didier SINTES le Président, assure à l'instance qu'un travail est en cours avec le service communication sur la création d'un support commun (matrice) qui permettrait à chaque responsable d'établissement de mettre à jour l'affichage obligatoire (échéance fin juin). La Direction Générale a transmis à chaque établissements la liste de tous les référénts.

Anthony Lesage regrette que malgré les différentes relances depuis la précédente mandature aucun affichage obligatoire légal n'est mis en place sur les structures. Quand tous ces numéros légaux et obligatoires seront enfin affichés sur chaque structure.

Le Président Didier SINTES va relancer l'ensemble des managers par mail avec copies aux membres élus, pour que les consignes d'affichage transmises soit respectées.

Anthony Lesage constate ainsi que certains membres élus que l'employeur ne respecte pas les dispositions légales concernant l'affichage obligatoires.

Didier SINTES le Président, assure que le projet est en cours avec le service communication, échéance pour la fin d'année. La mise à jour de ce support est sous la responsabilité des Délégués Régionaux.

Caroline GRUET propose de mettre ce point à l'ordre du jour de chaque réunion hebdomadaire avec les RH et s'engage à leur rappeler de sensibiliser leurs équipes sur le sujet.

Elle demande aux membres élus d'identifier les sites ou l'affichage obligatoire est en souffrance pour qu'elle puisse intervenir.

Actions proposées :

- Mail de rappel de Didier SINTES à l'ensemble des délégués régionaux
- Point à l'ordre jour des réunions hebdomadaires des équipes RH
- Travail avec le service communication sur la mise en place d'un support commun.
- Identification des sites ou l'affichage n'est pas respecté

f) **Présentation des honoraires de l'expert-comptable (CSE, e, ifac et CSE central 2020/21/22)**

Mohamed FAKHRI le secrétaire informe l'instance avoir reçu les factures d'honoraires de l'expert-comptable pour les 3 années 2020/2021/2022 courant avril (3 000 € par an par CSE soit un total de 18 000€).

Il précise qu'il n'a pas reçu le bilan du CSE central, l'expert-comptable ne peut le communiquer au CSE Ifac tant que Sylvain Landau n'a pas validé le rapport.

Le CSE Ifac prend en charge la facture du CSE Central.

Abdelmajid BENAMAR souhaite que le renouvellement du cabinet Laflûte soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion CSE Ifac, et demande la possibilité de présenter s'autres devis.

g) **Point sur logiciel de gestion des heures de délégations des IRP**

Caroline GRUET informe l'instance que le devis est en signature à la Direction Générale qu'il est un peu moins élevé que prévu pour 85 utilisateurs, et rappelle les conditions de financement :

- 1^{ère} année : Mise en place financée par l'employeur, abonnement financé par CSE
- 2^{ème} année : Financement Abonnement : 1/3 Employeur ; 2/3 CSE
- 3^{ème} année : Financement Abonnement : 2/3 Employeur ; 1/3 CSE
- 4^{ème} année : Financement Abonnement total par l'employeur.

⇒ **L'outil sera opérationnel à la rentrée de septembre 2023.**

h) **Projet du registre CSE e ifac dématérialisé avec les règles applicables aux entreprises de moins de 50 salariés**

Abdelmajid BENAMAR rappelle la règle de mise en place du registre Du personnel pour les entreprises de moins de 50 salariés et demande à l'employeur si cette règle peut être applicable au sein de l'ifac :

1. **Tenir à disposition le Registre à l'ensemble des salariés pendant 1 jours ouvrables par quinzaine et en dehors de leur temps de travail**

Réponse de Didier SINTES : « Non, ce n'est pas un registre mais une FAQ mise à disposition uniquement des élus du CSE ».

2. **Informé l'inspection du travail qu'un registre est mis en place au sein de l'Ifac**

Réponse de Didier SINTES : « Oui pour communiquer avec l'inspection du travail que ce document supplémentaire est mis en place au sein de de l'instance ».

i) **L'outil mailing (Vote du CSE e ifac, pour déléguer la protection des données (DPO) à un prestataire extérieur de l'entreprise)**

Le CSE Ifac propose de valider le principe de nommer un prestataire extérieur au poste de DPO, et de présenter au CSE central des devis de prestataires.

⇒ **Le principe est validé à l'unanimité par l'ensemble des membres élus (18/18 votes)**

POINT 3 - Rapports des commissions :

a) **Retour du groupe de travail SSCT**

Un nouveau calendrier de réunion devrait être établi en fonction des dispositions des élus souhaitant participer à ce groupe de travail.

Pistes de travail en cours :

- Déploiement d'un questionnaire relatif aux conditions de travail avec appel d'un prestataire extérieur pour le déploiement.

Caroline GRUET alerte les élus de l'instance si un sujet concerne l'ensemble des salariés de l'UES le projet doit être présenté au CSE central.

Didier SINTES le Président, rappelle à l'instance qu'un questionnaire est en cours de déploiement par la commission SSCT du CSE central en partenariat avec HUMANIS.

Abdelmajid BENAMAR et Christine BENAMAR tous deux élus à la commission SSCT CSE central n'ont pas souvenir d'avoir eu connaissance du questionnaire.

Abdelmajid BENAMAR regrette de ne pas avoir de compte rendu de commission SSCT.

[Débat...]

b) **Commission SSCT**

Pas de commission

c) **Questionnaire Prévoyance HUMANIS**

Questionnaire en cours devrait être déployé prochainement.

d) **ASC : (Inventaire des chèques vacances et chèques cadeaux)**

Sylvain LANDAU va faire le point avec Laurent BARTOS pour faire l'inventaire des chèques vacances non distribué.

Sylvain LANDAU est inquiet sur l'utilisation des chèques Gladys il reste plus 1/3 des chèques non utilisés.

Christine LORET fait un retour sur le groupe de travail relatif au Handicap, et présente l'affiche proposée par le service communication sur le thème du Handicap.

⇒ **Les membres du CSE ifac remercient le service communication sur le travail effectué.**

b) Informations sur des suivi dossiers inaptitudes

████████████████████ – est en invalidité de travail catégorie 2 depuis le 01/04/2023 – Le 04/05/2023, la médecine du travail a déclaré la salariée inapte à la poursuite de son poste de travail et dans le groupe sans recherche de reclassement en raison de son état de santé.

Mohamed FAKHRI informe l'instance que cette salariée a été déclarée inapte à la suite d'un accident de travail qui remonte à deux ans environ. La médecine du travail avait mis en place des restrictions d'aptitude en concertation avec l'employeur. Au fil du temps l'employeur n'a plus respecté ces restrictions, qui a entraîné un deuxième avis d'inaptitude définitif de la médecine du travail.

████████████████████ – En arrêt de travail depuis le 20/04/2023 à la suite d'une blessure au genou.
Le 04/05/2023, la médecine du travail a déclaré la salariée inapte à la poursuite de son poste de travail et dans le groupe sans recherche de reclassement en raison de son état de santé.

████████████████████ - est en invalidité de travail catégorie 2 depuis le mois de mai avec reconnaissance de travailleur handicapé –
Le 05/05/2023, la médecine du travail a déclaré la salariée inapte à la poursuite de son poste de travail sans recherche de reclassement en raison de son état de santé.

POINT 5– Informations CSE e

a) Les marchés entrants/sortants

RAS

b) Mise à pied conservatoire ou Mise à pied disciplinaire

Didier SINTES le Président rappelle les règles de la mise à pied disciplinaire et de la mise à pied conservatoire.

Les employeurs sont coincés entre la protection de l'enfant et la présomption d'innocence dans le cadre des suspicions de gestes déplacés à l'encontre des enfants.

Nathalie MADEIRA trouve regrettable et inadmissible que certains salariés se retrouvent dans une situation de mise à pied conservatoire sur des signalements ou accusations de parents et qu'aucune plainte ne suive.

Maurice ZETOUN demande dans le cadre d'un signalement effectué par un collaborateur si une enquête interne est mise en place avant toutes démarches officielles.

Didier SINTES le Président déclare que l'obligation de protection de l'enfant prime, et invite les membres de la Commission SSCT à s'emparer du dossier.

Emilie CLOSIER demande à l'employeur dans le cadre d'une mise à pied conservatoire sans plainte de parents, le salarié peut-il être transféré dans un service administratif ou autre.

Didier SINTES, pense que cette piste peu être étudiée dans l'éventualité qu'un poste soit disponible.

c) Attestation pôle emploi de fin de contrat (CDD, CDDU, et délai de prévenance)

Didier SINTES le Président, informe l'instance que les soldes de tout compte des collaborateurs en fin de contrat au 8 juillet devrait intervenir vers le 20 juillet, sous deux conditions :

- Transmission de tous les éléments nécessaires qui permettent de solder les contrats de travail des salariés concernés par les opérationnels à leur gestionnaire de paye.
- Site Pôle Emploi opérationnel

d) Point sur les conventions applicables à l'ifac

Anthony LESAGE : « la convention collective ifac n'étant pas consultable, est-elle applicable ? ».

Le président : « Oui c'est un recueil de textes applicables regroupés au sein d'un document appelé convention collective ifac. Tous les textes sont déclarés à la DIR-RECCTE et consultables sur la BDES »

POINT 6 –Registre du CSE

- *Pause méridienne : Comment renforcer les équipes en sous effectifs et améliorer les conditions du travail ? (Mail adressé le 19/03/2023)*

Emilie CLOSIER, demande si l'ifac a des pistes pour palier au manque d'effectifs de la pause méridienne.

Didier SINTES le Président : 2 axes de solutions :

- Recherche permanente par les équipes de terrain de nouveaux profils pour recrutement (mission locale, pôle emploi...)
- Travailler avec certains rectorats et universités pour voir comment intégrer et proposer des temps de travail dans l'animation

Concernant la proposition de renforcer le temps méridien par les coordinateurs, le Président n'a pas encore de réponse.

Émilie CLOSIER, demande au Président la possibilité de cumuler les temps de travail (pause méridienne avec vacances) pour plus d'attractivité.

Didier SINTES, le Président assure que cette proposition est possible rien ne s’y oppose, elle relève des choix du manager qui doit assurer au mieux l’équilibre entre la capacité financière de l’établissement et la continuité de service.

POINT 7 – Échanges informels :

**L’ordre du jour de la réunion étant épuisé,
La séance est levée à 17h50.**

Fait à Asnières, le 11/05/2023

Le Président du CSEe ifac
Didier SINTES
A blue ink signature of Didier SINTES, written in a cursive style, with the name 'D. SINTES' written in blue ink below it.

Le Secrétaire du CSEe ifac
Mohamed FAKHRI
A blue ink signature of Mohamed FAKHRI, written in a cursive style, with the name 'Mohamed FAKHRI' written in blue ink below it.